

Information à la presse

L'UEM à la croisée des chemins

La pensée de Pierre Werner et son actualité au XXI^e siècle

Cercle Cité Luxembourg | mercredi 6 mars 2013

Table des matières

Dossier de presse.....	1
Documents à votre disposition sur la clé USB.....	2
« L'UEM à la croisée des chemins », 6 mars 2013, Cercle Cité.....	4
La pensée de Pierre Werner et son actualité au XXI ^e siècle	5
Repères - Le Plan Werner, un projet d'union économique et monétaire.....	7
Repères - Dates clés de l'UEM	9
Repères - Biographie Jean-Claude Trichet	13
Repères - Biographie Jean-Claude Juncker.....	14
La Fondation du Mérite européen	16
Le Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe.....	18
Le CVCE sur les réseaux sociaux.....	19
Un widget CVCE sur votre site	19
Contact.....	19

Documents à votre disposition sur la clé USB

Informations générales

- Dossier de presse
- Rapport Werner intégral 1970



Visuels

- Invitation à la conférence UEM à la croisée des chemins
- Portrait de Pierre Werner
- Photo de Juncker Werner Santer au lancement de l'euro
- Couverture du rapport Werner de 1970
- Photo de J-C Juncker
- Photo de J-C Trichet
- Photo du Collier du mérite européen
- Photo du diplôme du mérite européen
- Logo du CVCE avec slogan
- Logo du CVCE
- Logo du mérite européen
- Logo du Gouvernement du GD-Luxembourg

Vidéos

- Conférence de presse de Pierre Werner (8 octobre 1970)



Le 8 octobre 1970, Pierre Werner, Président du gouvernement et ministre des Finances du Luxembourg, présente à la presse son rapport au Conseil et à la Commission sur la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire de la Communauté européenne.

- Affichage solennel des taux de conversion de l'euro par rapport aux monnaies nationales des États membres de l'UE qui l'adoptent (Luxembourg, 31 décembre 1998)

Le 31 décembre 1998 à Luxembourg, au siège de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (OPOCE), Jacques Santer, président de la Commission européenne, est invité par Lucien Emringer, directeur général de l'OPOCE, à procéder à l'affichage solennel dans les onze langues officielles de l'Union européenne du Journal officiel L-359 qui contient le règlement du Conseil fixant les taux de conversion de l'euro par rapport aux monnaies nationales des États membres de l'UE qui l'adoptent. Dans son discours, Jacques Santer rend un hommage appuyé à Pierre Werner, ancien Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois et auteur, en 1970, du rapport concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire.

« L'UEM à la croisée des chemins », 6 mars 2013, Cercle Cité

Le 6 mars 2013, le Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE) et la Fondation du Mérite européen organisent une manifestation intitulée « **L'UEM à la croisée des chemins** : La pensée de Pierre Werner et son actualité au XXI^e siècle » au Cercle Cité à Luxembourg. Cet événement réunit plus de 300 personnalités issues du monde politique et diplomatique, ainsi que des milieux bancaire, académique et culturel luxembourgeois et européen.

La crise économique et financière sans précédent que connaît la zone euro depuis 2007 contraint aujourd'hui l'Union économique et monétaire (UEM) à se réinventer. Grâce aux travaux de recherche du CVCE sur l'UEM, et en particulier sur le rapport Werner de 1970, il ressort que les réflexions et propositions du passé peuvent, avec une modernité parfois surprenante, alimenter les débats d'avenir. La conférence « L'UEM à la croisée des chemins » permet ainsi de relever la clairvoyance de la pensée de Pierre Werner qui affirmait notamment que « le développement de la coopération monétaire devrait s'appuyer sur l'harmonisation des politiques économiques ».

Le rapport de Pierre Werner est au cœur de cette manifestation, tant ses préconisations s'insèrent parfaitement dans l'actualité. La conférence commence par la **présentation des résultats des recherches du CVCE** et du corpus « **Une relecture du rapport Werner du 8 octobre 1970 à la lumière des archives familiales Pierre Werner** ». Cette présentation est suivie de deux interventions mettant en avant des scénarios d'avenir :

- « **La marche vers une fédération économique et budgétaire en Europe** » par **Jean-Claude Trichet**, gouverneur honoraire de la Banque de France et ancien président de la Banque centrale européenne
- « **L'Europe au-delà de l'Euro** » par **Jean-Claude Juncker**, Premier Ministre et président sortant de l'Eurogroupe

La manifestation se poursuit par la **remise du Collier du Mérite Européen** à Jean-Claude Trichet pour son action en faveur de l'intégration monétaire de l'Europe. Après la *laudatio* prononcée par Jean-Claude Juncker, Jacques Santer, ministre d'État honoraire, ancien président de la Commission Européenne, président de la Fondation du Mérite Européen, remettra le Collier à l'ancien président de la Banque Centrale Européenne.

La pensée de Pierre Werner et son actualité au XXI^e siècle



La manifestation est organisée dans le cadre du projet de recherche du CVCE « Pierre Werner et l'Europe ». Ce projet a pour objet principal l'exploitation, l'analyse et la valorisation des archives familiales Pierre Werner auxquelles la famille Werner et la Fondation Pierre Werner ont réservé un accès privilégié au CVCE et à ses chercheurs. Longtemps inexplorées, ces archives ont permis d'identifier un certain nombre de documents originaux qui procurent

un nouvel éclairage sur différentes questions liées à la construction européenne et au-delà sur le rôle du Luxembourg et sa politique en matière européenne.

Au titre de ce projet, les chercheurs se sont intéressés tout particulièrement au « Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté » (encore appelé « Rapport Werner ») adopté en octobre 1970 par un comité d'experts présidé par Pierre Werner. Ce rapport est le premier à traiter en détails du processus devant conduire à une union économique et monétaire européenne. Plus de quarante ans après son adoption, il conserve tout son intérêt, non seulement en tant que document historique, mais aussi pour les préconisations qu'il fait à propos de l'architecture de l'union économique et monétaire. La crise que l'Europe affronte depuis l'été 2007 démontre que pour bien fonctionner l'union économique et monétaire (UEM) doit pouvoir s'appuyer non seulement sur un pilier monétaire solide, intégré, mais aussi sur une véritable union économique. Pour reprendre l'expression de Jacques Santer, l'Europe a besoin de ses « deux poumons », monétaire et économique, pour se développer.

Le rapport Werner est riche d'enseignements à cet égard. Il prévoit la création d'un centre de décision pour la politique économique. Indépendant et avec le seul intérêt communautaire pour ligne de mire, ce centre aurait été « en mesure d'influencer les budgets nationaux, notamment en ce qui concerne le niveau et le sens des soldes ainsi que les méthodes de financement des déficits ou d'utilisation des excédents. »¹

Le rapport Werner anticipe la critique démocratique liée à ce transfert de compétence budgétaire des États membres vers la Communauté européenne. Il appelle à ce que cette évolution aille de pair avec un transfert concomitant de la « responsabilité parlementaire du plan national à celui de la Communauté. » Il souligne également l'importance que revêt la consultation des partenaires sociaux dans les grandes décisions de l'UEM. L'Europe doit se faire avec les citoyens.

On y trouve en outre l'idée que l'Europe doit parler d'une seule voix dans les institutions financières internationales.

¹ « Rapport Werner », *Bull. CE*, Suppl. 11/70, p. 13.

Le contexte actuel n'est pas celui des années 1970, évidemment. Cependant, quelques mois après la remise par le président du Conseil européen, Herman van Rompuy, de son rapport « Vers une véritable union économique et monétaire » et avant que la France et l'Allemagne ne présentent des propositions communes pour améliorer l'UEM, le rapport Werner et plus largement, la pensée de Pierre Werner, constituent des sources d'inspiration, d'audace puissantes, à un moment où l'Europe et les Européens s'interrogent sur le sens et l'opportunité d'une « union sans cesse plus étroite. »

Dans le cadre de ces travaux de recherche dirigés par Elena Danescu, docteur en économie, le CVCE a réalisé et publié le corpus de recherche «Une relecture du rapport Werner de 1970 à la lumière des archives familiales Pierre Werner» consultable à l'adresse <http://www.cvce.eu/recherche/corpus> . Ce corpus comprend une étude scientifique étayée par une collection complète et variée de sources primaires et de ressources corrélées.

Le corpus contient actuellement plus de 650 documents, 160 photos, 46 extraits d'interviews vidéo, 3 extraits sonores, 19 caricatures. L'ensemble du corpus est en version complète FR/EN/DE.

Repères - Le Plan Werner, un projet d'union économique et monétaire

Lors du sommet de La Haye (1-2 décembre 1969), les chefs d'Etat et de Gouvernement des six Etats membres (France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) décident d'explorer les possibilités de progrès vers une union économique et monétaire par étapes.

Le 6 mars 1970, suite à la décision du Conseil de la CEE relative à la procédure en matière économique et monétaire voit le jour un comité ad hoc chargé de réfléchir à cette problématique. Il s'agit d'un groupe d'experts composé de personnalités importantes, indépendantes de gouvernements et réputées pour leur engagement européen. C'est ainsi que prend corps l'idée de réunir les présidents du Comité monétaire, du Comité des gouverneurs des Banques centrales, du comité de Politique économique à moyen terme, du comité de Politique conjoncturelle et du Comité budgétaire sous la présidence du premier ministre et ministre des Finances du Grand-Duché de Luxembourg. Le 4 mars 1970, suite à l'unanimité des Six autour de son nom, Pierre Werner est officiellement chargé de présider le groupe d'experts.

Le comité Werner commence ses travaux le 20 mars 1970, à Luxembourg. Après sept mois de débats, controverses, tractations et retournements de situation et après un rapport intérimaire (29 mai 1970), le président Pierre Werner dégage le consensus des forces en place autour du rapport final. Ce document est officiellement présenté le 8 octobre 1970 à Luxembourg et publié le 16 octobre 1970. Il porte d'emblée le nom de rapport Werner ou plan Werner.

La réalisation l'Union économique et monétaire est préconisée en trois étapes étalées sur une décennie, menant à une communauté de stabilité et de croissance à l'horizon 1980.

La première étape, qui doit durer trois ans et débiter le 1^{er} juin 1971, est précisée en détail. Durant cette période, les orientations fondamentales de la politique économique et monétaire sont peu à peu définies en commun. Les relations de change entre les monnaies de la Communauté sont progressivement resserrées et l'amplification des fluctuations entre les pays membres en général contenue dans des limites relativement stables. Est préconisée la création d'un Fonds européen de coopération monétaire (FECOM), en charge des interventions nécessaires sur le marché des changes pour maintenir la cohésion monétaire des pays membres.

La deuxième étape, avec une durée de trois ans également, est consacrée à la consolidation des résultats et à la préparation de la phase finale.

Dans la troisième étape le but final est d'aboutir à la convertibilité irréversible des monnaies des Etats membres, à la libération totale des mouvements de capitaux et à la fixation irrévocable des taux de change, voire au remplacement des monnaies nationales par une monnaie unique. La politique monétaire à l'égard du monde extérieur serait du ressort communautaire.

Le rapport préconise la création d'un «centre de décision pour la politique économique» placé sous le contrôle démocratique du Parlement européen (élu par suffrage universel), ainsi que d'un «système communautaire de banques centrales», cette construction institutionnelle impliquant une révision des traités. L'accomplissement d'un tel objectif nécessite le développement progressif de la coopération politique, pour laquelle l'union économique et monétaire s'avère un ferment. Touchant l'existence quotidienne des citoyens, le plan Werner prévoit des consultations obligatoires avec les partenaires sociaux pour les décisions monétaires importantes.

Devant le conseil des ministres réuni quelques jours plus tard pour se saisir officiellement du rapport, Pierre Werner souligne : «Notre ambition était de briser définitivement le cercle vicieux des préalables économiques et politiques. Entre l'opinion qui considère l'union monétaire comme le couronnement de l'intégration européenne et celle qui en ferait le moteur quasi tout puissant, nous avons essayé de tracer une ligne médiane. Je pense que les propositions sont dans la ligne des traités existants, qu'elles tendent précisément à assurer la réalisation de la plénitude de leurs objectifs. Aussi pour la première étape, pouvons-nous faire une grande partie du chemin sans modification des traités. Toutefois, une forte volonté politique doit accompagner ce processus tout au long de sa réalisation»¹.

Prenant pour base le rapport Werner, la Commission de la CEE élabore son propre plan, adopté par les Six le 22 mars 1971. Divisé en trois étapes, ce programme doit aboutir à une Union économique et monétaire avant la fin de la décennie. En dépit de la volonté politique de ses membres, la réalisation de l'UEM, dont la création du serpent monétaire est l'une des premières initiatives, suivie par la création du FECOM, se trouvera partiellement compromise par la crise monétaire mondiale du printemps 1971 (crise du dollar) ayant conduit à l'effondrement du système de Bretton Woods et par le choc pétrolier de 1973. Le plan Werner est ainsi mis entre parenthèses. C'est le rapport Delors qui lui rendra justice et l'objectif final formulé par le rapport Werner aboutit trente-deux années plus tard, avec l'introduction des pièces et billets en EURO, le 1^{er} janvier 2002.

Repères - Dates clés de l'UEM

Janvier 1959: les monnaies européennes sont convertibles

Octobre 1962: «rapport Marjolin» (vice-président de la Commission, en charge aff. économiques et monétaires). Première prise de position en faveur d'une union monétaire caractérisée par un système de change fixe entre monnaies européennes, et l'établissement d'un «organe central bancaire de type fédéral».

Mai 1964: création du comité des gouverneurs des banques centrales nationales des Etats membres de la CEE

Février 1969: premier «plan Barre», qui recommande création de mécanismes de soutien monétaire à court terme et le renforcement de la coordination des politiques budgétaires

1-2 décembre 1969: Sommet des chefs d'Etats de La Haye. Approuve le lancement d'une réflexion sur la réalisation par étapes d'une union économique et monétaire. Réflexion à la charge d'un comité ad hoc.

Mars 1970: «deuxième plan Barre», qui définit étapes pour réaliser l'UEM en 1978. Nomination de Pierre Werner par le Conseil des ministres de l'économie et des finances (Conseil Ecofin) pour présider le comité ad hoc.

Octobre 1970: «rapport Werner». Propose création de l'UEM pour 1980, avec pour caractéristique la centralisation d'une partie des pouvoirs budgétaires des Etats membres au bénéfice d'un «centre de décision pour la politique économique» et la constitution d'un «système communautaire des banques centrales»

Mars 1971: Conseil Ecofin approuve le principe d'établir l'UEM selon les orientations contenues dans le rapport Werner

15 août 1971: dollar US devient inconvertible en or.

18 décembre 1971: accords du «Smithsonian Institute», ie. dévaluation du dollar et réévaluation des monnaies européennes. Elargissement des marges de fluctuation autorisées entre l'USD et les monnaies européennes.

Mars 1972: Conseil Ecofin décide de réduire les marges de fluctuation des monnaies européennes à l'égard de l'USD et entre les monnaies européennes. Principes opérationnels entre les banques centrales nationales définis dans l'accord de Bâle (avril 1972): début du système dit du «serpent monétaire dans le tunnel»

Avril 1973: création du Fonds de coopération monétaire (ou FECOM). Élément fait partie de la 2e étape du plan de réalisation vers l'UEM.

Printemps 1973: le «serpent sort du tunnel»: les monnaies européennes flottent vis-à-vis de l'USD

Janvier 1974: le «serpent monétaire» (ie. régime de flottement limité entre monnaies européennes) se réduit à une zone mark. Le serpent est mort.

Octobre 1977: discours de Roy Jenkins à l'IUE de Florence en faveur de la relance du processus d'intégration monétaire.

Septembre 1978: Sommet européen d'Aix-la-Chapelle. Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt se déclarent en faveur de la création d'une zone de stabilité monétaire européenne.

Décembre 1978: Sommet européen de Bruxelles approuve le principe de la création d'un mécanisme de stabilisation des changes intraeuropéens

Mars 1979: entrée en vigueur du système monétaire européen. Dure jusqu'au 31 décembre 1998.

1987: l'Acte unique européen contient article 20 créant le titre nouveau «La capacité monétaire» et consistant en un article unique. Article prévoit que toute avancée supplémentaire en matière monétaire exigera convocation d'une CIG.

Juin 1988: Conseil européen de Hanovre confirme l'objectif d'établissement progressive d'une UEM et convie à Jacques Delors la présidence d'un comité chargé d'examiner le sujet

Avril 1989: adoption du rapport Delors. Fixe les grandes étapes conduisant vers l'UEM. Propose régime de «flexibilité limitée» pour la conduite des politiques budgétaires (ou fédéralisme budgétaire décentralisé) et la création d'un système européen de banques centrales «selon un schéma fédéral»

Juin 1989: Conseil européen de Madrid juge le rapport comme «une bonne base de travail» pour la suite.

Octobre 1990: Conseil européen convoque CIG.

1er juillet 1990: entrée en vigueur de la directive sur la libération des capitaux

1991: adoption du traité de Maastricht.

1er novembre 1993: entrée en vigueur du traité de Maastricht

1er janvier 1994: début de la 2e étape de l'UEM. Création de l'Institut monétaire européen (IME). Début de la phase de convergence.

Décembre 1995: Conseil européen de Madrid. Nom de la monnaie unique est arrêté comme étant l'euro. La date de début de la 3e étape est reportée à la limite ultime prévue par le traité: 1er janvier 1999.

Juin 1997: adoption du Pacte de stabilité et de croissance (une résolution des chefs d'Etat et de gouvernement, complétée par deux règlements du Conseil publiés en juillet 1997).

Mai 1998: décision du Conseil, réuni au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, arrêtant la liste des 11 Etats membres qualifiés pour la monnaie unique.

1er juin 1998: création de la BCE. L'IME est liquidée. Ses tâches sont reprises par la BCE

1er janvier 1999: entrée de la CE dans la 3e phase (et dernière) de l'UEM. Les monnaies des 11 Etats membres qualifiés cessent d'exister. Elles deviennent des subdivisions de l'euro.

4 janvier 1999. Première cotation de l'euro sur les marchés des devises.

1er janvier 2001: entrée de la Grèce dans la zone euro.

1er janvier 2002: introduction des signes monétaires en euro. Les billets et pièces en signes monétaires nationaux sont progressivement retirés.

Novembre 2003: Conseil suspend la procédure pour déficit public excessif au bénéfice de la France et de l'Allemagne.

Mars 2005: réforme du Pacte de stabilité et de croissance.

1er janvier 2007: entrée de la Slovénie dans la zone euro (premier « pays d'Europe centrale et orientale »)

15 septembre 2007: faillite de Lehman Brothers. Début de la crise bancaire en Europe.

1er janvier 2008: entrée de Chypre et Malte dans la zone euro.

1er janvier 2009: entrée de la Slovaquie dans la zone euro.

Octobre 2009: révélation des statistiques truquées de la Grèce. Déficit public 3 fois plus important que déclaré initialement à Eurostat.

Printemps 2010: début de la crise des dettes souveraines.

9-10 mai 2010: Conseil Ecofin approuve la création d'un dispositif d'assistance financière, dont le Fonds européen de stabilité financière. Approbation donnée pour une assistance financière au profit de la Grèce.

Juin 2010: Conseil européen approuve plusieurs propositions pour améliorer la gouvernance économique européenne, dont la mise en place d'un « semestre européen » (coordination renforcée et élargie des politiques budgétaires et structurelles)

29-30 octobre 2010: accord du Conseil européen pour créer un mécanisme permanent de stabilisation financière.

28 novembre 2010: accord de l'Eurogroupe et de l'Ecofin pour une assistance financière à l'Irlande.

Décembre 2010: Conseil européen approuve mise en oeuvre de la révision de l'article 136 TFUE (pour la création d'un mécanisme permanent de stabilité financière)

24-25 mars 2011: adoption du « Pacte pour l'Euro Plus » par les 17 Etats membres de la zone euro et 6 autres Etats membres.

8 avril 2011: accord de l'Eurogroupe et de l'Ecofin pour accorder une assistance financière au Portugal.

11 juillet 2011: adoption d'un traité établissant le mécanisme européen de stabilité.

21 juillet 2011: accord des chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro pour un deuxième plan d'aide au bénéfice de la Grèce. Participation demandée du secteur privée .

Novembre 2011: adoption d'une réforme du Pacte de stabilité et de croissance (le « Six Pack », composé de cinq règlements et d'une directive). La Commission propose une nouvelle évolution législative propre aux Etats membres de la zone euro: le « Two Pack »

Février 2012: signature du traité établissant le mécanisme européen de stabilité. Entrée en vigueur en octobre 2012.

Mars 2012: signature du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. Entrée en vigueur en janvier 2013.

Juin 2012: l'Ecofin approuve le principe d'une assistance financière au bénéfice de l'Espagne et de Chypre.

Décembre 2012: Herman Van Rompuy remet la version final de son rapport «Towards a Genuine Economic and monetary Union»

Repères - Biographie Jean-Claude Trichet

Jean-Claude Trichet

Président du Groupe des Trente

Président du Conseil d'administration de l'Institut Bruegel

Président de SOGEPA

Ancien Président de la Banque centrale européenne

Gouverneur Honoraire de la Banque de France



Jean-Claude Trichet est actuellement président de la SOGEPA (Société de gestion des participations aéronautiques), (Paris), président du Groupe des 30 (Washington), président du Conseil d'administration de l'Institut Bruegel (Bruxelles) et membre de l'Institut (Académie des Sciences Morales et Politiques).

Né à Lyon, Jean-Claude Trichet est inspecteur général des finances honoraire et ingénieur civil des Mines. Il est diplômé de l'École nationale supérieure des Mines de Nancy, de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'Université de Paris (en sciences économiques) et de l'École nationale d'administration (ENA). Il travaille dans le secteur privé de 1966 à 1968, et est affecté à l'Inspection générale des finances en 1971.

En 1978, Jean-Claude Trichet est nommé conseiller économique au cabinet du ministre de l'économie puis, la même année, conseiller du Président de la République. Jean-Claude Trichet est président du Club de Paris (rééchelonnement des dettes souveraines) de 1985 à 1993. En 1986, il est directeur de cabinet du ministre de l'économie. Il est nommé directeur du Trésor en 1987. Il est président du Comité monétaire européen de 1992 à 1993. Jean-Claude Trichet est nommé gouverneur de la Banque de France en 1993.

Le 29 juin 2003, Jean-Claude Trichet est élu président des gouverneurs des banques centrales du Groupe des Dix (G-10). Il est également élu président des banquiers centraux de la Réunion de l'économie globale (Global Economy meeting). Il est nommé président de la Banque centrale européenne le 16 octobre 2003. Sa nomination prend effet à compter du 1^{er} novembre 2003 et se termine le 1^{er} novembre 2011.

Jean-Claude Trichet a été nommé « *Person of the Year* » par le *Financial Times* (en 2007), « *Policymaker of the year* » par la revue économique *The International Economy magazine* (à deux reprises, en 1991 et en 2007) et a reçu différents prix, dont le prix franco-allemand de la Culture (en 2006) et la médaille d'or « Ludwig-Erhard » (en 2007). Le Prix international Charlemagne 2011 d'Aix-la-Chapelle lui a été attribué pour son engagement en faveur de l'unité européenne. Il a également reçu le Prix de l'économie mondiale 2011 du Kiel Institute for the World Economy. Les universités de Liège, Montréal, Stirling, Tel-Aviv, Bologne et Sofia lui ont conféré le titre de docteur honoris causa.

Repères - Biographie Jean-Claude Juncker

Jean-Claude JUNCKER

Premier ministre
Ministre d'État
Ministre du Trésor



Né le 9 décembre 1954 à Redange-sur-Attert

Études et formations

- 1979: Maîtrise de droit de l'Université de Strasbourg
- 1974: Diplôme de fin d'études secondaires au Lycée Michel Rodange à Luxembourg

Fonctions ministérielles

- Depuis juillet 2009: Premier ministre, ministre d'État, ministre du Trésor
- 2004-2009: Premier ministre, ministre d'État, ministre des Finances
- 1999-2004: Premier ministre, ministre d'État, ministre des Finances
- 1995-1999: Premier ministre, ministre d'État, ministre des Finances, ministre du Travail et de l'Emploi
- 1994-1995: Ministre des Finances, ministre du Travail
- 1989-1994: Ministre des Finances, ministre du Travail
- 1984-1989: Ministre du Travail, ministre délégué au Budget
- 1982-1984: Secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité sociale

Autres fonctions politiques

- De 2005 à 2013, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été le premier président permanent de l'Eurogroupe, organe qui réunit les ministres des Finances des pays membres de la zone euro. Le 21 janvier 2013, il a mis fin à son mandat à la tête de la zone euro de sa propre initiative.
- Depuis 1995: Gouverneur pour le Luxembourg du Fonds monétaire international (FMI)
- Depuis 1995: Gouverneur de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
- 1990-1995: Président du Parti Chrétien Social (CSV)
- 1989-1995: Gouverneur de la Banque mondiale
- 1979-1982: Secrétaire parlementaire du Parti Chrétien Social (CSV)

Distinctions

- Remise du titre de «Honorary Degree of Doctor of Letters» de l'Université de Sheffield (2012)
- Remise du «Sigillum Magnum» de l'Université de Bologne (2012)

- Remise du titre de docteur honoris causa de l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes (2011)
- Docteur honoris causa de l'Université Sophia de Tokyo (2010)
- Sénateur d'honneur de l'Académie européenne des sciences et des arts (2009)
- Docteur honoris causa de l'Université de Pittsburgh (2008)
- Docteur honoris causa de l'Université Robert Schuman de Strasbourg (2007)
- Membre associé étranger à l'Académie des sciences morales et politiques à l'Institut de France (2007)
- Prix international Charlemagne d'Aix-la-Chapelle (2006)
- Docteur en droit honoris causa de l'Université Démocrite de Thrace (2004)
- Citoyen d'honneur de la ville de Trèves (2003)
- Docteur honoris causa de l'Université de Bucarest (2003)
- Grand officier de la Légion d'honneur (2002)
- Docteur honoris causa de la Faculté de philosophie de l'Université de Münster (2001)
- Docteur honoris causa de la Miami University (1998)

La Fondation du Mérite européen



La Fondation a été créée à Luxembourg en 1970 par François VISINE(†), haut responsable de l'OTAN de nationalité française. Depuis 1983, le président de la Fondation est le Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg.

La Fondation est une association luxembourgeoise à but non lucratif dont le président est le Premier ministre du Grand-Duché, M. Jean-Claude JUNCKER. La Fondation a pour but de reconnaître les réalisations des individus, ou d'une manière occasionnelle des organismes, pour leur remarquable contribution à l'avancement vers l'idéal européen ou pour des accomplissements particuliers de nature transnationale, au-delà de leurs réalisations purement professionnelles.

Traditionnellement, la Fondation décerne depuis de nombreuses années des médailles (d'or, d'argent et de bronze) aux ressortissants de nombreux pays de l'Union européenne. En 2010, à l'occasion du 40e anniversaire de la Fondation, une décoration spéciale en or a été créée en vue de reconnaître des mérites européens au plus haut niveau: il s'agit du Grand Collier, décerné à S.A.R. le Grand-Duc Henri. Les présidents du Conseil, de la Commission et du Parlement ont chacun reçu le Collier en or.

De nombreux pays ont institué un Ordre du Mérite afin d'honorer leurs citoyens mais la Fondation du Mérite Européen est le seul Ordre du Mérite reconnu officiellement sur une base européenne. Le rôle de la Fondation est de se développer afin de répondre aux défis actuels de l'Europe en organisant et en participant à des conférences universitaires et autres qui promeuvent l'idéal européen, notamment parmi les plus jeunes membres de la société.

La Fondation a l'intention de créer cette année une association de médaillés (ceux qui ont déjà reçu des médailles d'or) en vue de les impliquer et d'utiliser leurs talents et leur expertise dans la poursuite de la promotion de l'idéal européen.

Un nouveau site internet ainsi qu'une nouvelle adresse e-mail seront lancés ce mois-ci. Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Chamier à l'adresse **CHAMIER-chamier@europe.com**

Structure de la direction

Premier ministre Jean-Claude JUNCKER	Président de la Fondation
M. Jacques SANTER	Président du conseil d'administration
M. Michael CHAMIER	<u>Président du directoire</u>
Mme Simone BEISSEL	Directoire, conseillère juridique
Mme Françoise LORSCHIED	Directoire, trésorière
M. Bruno TURBANG	Directoire, chargé du protocole

Le Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe



Le CVCE étudie le processus de la construction européenne, des projets précurseurs d'unification européenne du XX^e siècle aux développements récents de l'Europe unie. Fondés sur l'interdisciplinarité et menés en étroite collaboration avec des partenaires internationaux, les projets du CVCE traitent de questions fondamentales pour l'intégration et la coopération européennes : évolution des organisations européennes, interdépendance entre le processus de la construction européenne et les Etats, contributions déterminantes de personnalités et dimension immatérielle du processus de la construction européenne à travers les idées et les valeurs.

Les résultats des travaux s'adressent d'abord aux communautés scientifiques et académiques. Mais elles sont également accessibles à tout citoyen souhaitant mieux comprendre les enjeux de la construction européenne. Le CVCE répond ainsi à une mission de service public.

Exemples de projets :

Pierre Werner et l'Europe

Le projet «Pierre Werner et l'Europe» porte sur l'étude de l'œuvre et de la pensée européenne de Pierre Werner, ancien Premier ministre, ministre des Finances et ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement sur sa contribution au développement de l'Union économique et monétaire. Une convention de collaboration avec la famille Werner permet au CVCE d'explorer les archives personnelles de Pierre Werner qui procurent un nouvel éclairage sur questions spécifiques liées à la construction européenne.

Histoire orale de la construction européenne

Le CVCE recueille les témoignages d'acteurs ou d'observateurs privilégiés des événements qui ont marqué la construction européenne. Ces entretiens sont réalisés en premier lieu dans une optique scientifique, à savoir constituer de nouvelles sources orales pour les chercheurs spécialisés dans les études européennes. Ces sources complètent utilement d'autres ressources et documents d'archives ou leur donnent un nouvel éclairage. Les entretiens du CVCE recèlent également une dimension patrimoniale précieuse pour les générations présentes et futures.

L'Espagne et la construction européenne

Le projet «L'Espagne et la construction européenne», mené en étroite collaboration avec l'Université Complutense de Madrid et la Fundación Academia Europea de Yuste, aborde le thème de la relation historique entre l'Espagne et l'Europe dans un sens large, qui prend en compte les relations entre les différents acteurs institutionnels, socioéconomiques et culturels espagnols avec l'Union européenne, ainsi que leurs interactions avec d'autres organisations européennes, en intégrant une approche chronologique qui va de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours.

Pour en savoir plus, une adresse : www.cvce.eu

Le CVCE sur les réseaux sociaux

Twitter : <http://twitter.com/CVCEeu>

Facebook : <http://www.facebook.com/pages/CVCE/258083490958906>

Flickr: <http://www.flickr.com/photos/cvceeu/>

Un widget CVCE sur votre site

Le CVCE vous propose d'intégrer sur votre site ou votre blog un widget affichant chaque semaine un nouveau document issu de ses publications. Le principe du widget est simple: il s'agit d'insérer une petite visionneuse dans les pages du site partenaire. Ce petit viewer permet d'afficher chaque semaine un autre document historique sans intervention du webmestre du site partenaire. Chaque document est accompagné par une légende qui permet de le situer dans son contexte historique. La sélection documentaire couvre les grandes étapes de la construction européenne.

Le contenu sélectionné et la fréquence de mise à jour hebdomadaire du widget assurent un intérêt particulier des visiteurs et animent les pages sur lesquelles cet outil se trouve inséré.

Pour plus d'informations: <http://www.cvce.eu/comm/widget>

Contact

Isabelle Voegeli

Responsable Communication
Membre du Comité de direction

Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe
Château de Sanem
L-4992 Sanem
G.-D. Luxembourg

Tél. +352 595920-1
Fax +352 595920-555